

EXORTATION

AUX

*Gouverneurx et habitantz de la ville de Symphorien le
Chastel d'empêcher (par bonnes remonstrances à sa
Maïesté) que les presches hérétiques ne soient établiz
dans lad. ville.*

En may 1568.

CEUX qui premièrement commencèrent à edifier les villes et cités, pour assembler ou ralier les personnes, n'eussent pas beaucoup faict pour l'humain lignage, si la bonté divine ne les eust inspiré et conduit (avec une naturelle inclination) à mettre plus de peine à bien policer et ordonner les mœurs et conversations des hommes, pour ensemblement vivre en paix et tranquillité que la structure et bastiment des maisons privées et murailles publiques. En ceste estude et exercitaon, ceux qui se sont occupez et emploiez le mieux ont esté constituéz (par les anciens) es supremes degrez d'honneur, voire à les mettre au rang des Dieux pour les immortaliser : pour cest effaict ont esté publiées tant de loix et ordonnances. En ceste occupation ont employé en tous aages leur sçavoir et bon esprit les anciens législateurs, ausquelz les administraons publiques estaient commises. Et ceux qui en cest art ont esté trouvés les plus experts, on les a estimé les plus dignes de gouverner et mériter plus grandes louanges et combien que pour ce faict esté promulguées, si est-ce que toutes peuvent en vue estre reduictes comme toutes tendent à une